



# ***SYNDICAT PUY DES FOURCHES-VÉZÈRE***

11A rue de la Brégeade 19700 SEILHAC (Corrèze)

Tél : 05 55 27 89 77 Fax : 05 55 20 59 45

## **LE PROJET VEZERE**

### **ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX au 25 septembre 2018**

#### **1 – POINT SUR LES ADHESIONS**

Par arrêté préfectoral en date du 03 avril 2015, le syndicat Puy des Fourches-Vézère « compétence Production » est composé des communes suivantes : Uzerche, Espartignac, Lagraulière, Saint-Jal, Seilhac, Naves et Tulle.

Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016, la commune de Saint-Clément est autorisée à adhérer au syndicat Puy des Fourches-Vézère, « compétence Production ».

Par délibération du conseil syndical du 21 novembre 2016, le SIAP la Montane a décidé d'adhérer au syndicat Puy des Fourches-Vézère « Compétence Production ». Par arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2017, le SIAEP la Montane est autorisé à adhérer au syndicat Puy des Fourches-Vézère « compétence Production ».

#### **2 – ETUDE D'IMPACT ET PROCEDURES ADMINISTRATIVES**

Le coût de l'étude d'impact et des procédures administratives s'élève à 140 000 € HT.

#### **3 – PRISE D'EAU SUR LA VEZERE**

*Information : pour alimenter l'équivalent de 31 000 habitants, il faut prélever 170 litres/seconde. Or, durant les périodes de très basses eaux qui ont été fréquentes ces dernières années, le débit le plus bas qui concerne l'étiage de 2015 n'a jamais été en-dessous de 2 360 litres/seconde. En effet, le débit de la Vézère est régulé par le lac de Viam (20 millions m<sup>3</sup>), le lac des Bariousses (7,5 millions m<sup>3</sup>) et la retenue de Peyrissac (1,2 millions m<sup>3</sup>).*

Les travaux ont débuté le 05 juillet 2016. Trois entreprises ont assuré leur réalisation :

- Entreprise LAURIERE : chargée de la réalisation de la passe à poissons et de la prise d'eau ;
- Entreprise ESTARDIER : chargée des terrassements et de la réalisation des batardeaux ;
- Entreprise CROBAM : chargée de la rénovation de digue.

La digue a été complètement rénovée par une injection de coulis de ciment au cœur des maçonneries. Du béton a été projeté sur le paravent vertical amont. Les joints ont été refaits sur l'ensemble de la digue. La chape du seuil a été refaite.

Par ailleurs, les travaux concernant les périmètres de protection de la prise d'eau sont à réaliser par l'entreprise SA TPA.

	<b>Coût des travaux</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Protection de la prise d'eau	41 829 € HT	119 332 € HT
Consolidation de la structure de la digue	291 650 € HT	} 820 000 € HT
Création d'une passe à poissons	181 131 € HT	
Construction de la prise d'eau	235 455 € HT	
	-----	-----
TOTAL	750 065 € HT	939 332 € HT

La prise d'eau sera terminée à l'automne 2018.

#### 4 – VIADUC DES CARDERIES

Pour alimenter en eau potable toutes les collectivités d'Espartignac à Tulle, le syndicat avait 2 possibilités : soit passer la canalisation en pied de digue dans la Vézère, soit dans le tablier du viaduc.

Le coût de ces 2 opérations s'avéra être identique, à savoir 520 000 € HT.

La solution du viaduc a été retenue suite à une inspection détaillée et réalisée le 04 juin 2015 par M Claude RIDOIRE, ingénieur en ouvrage d'art.

Ce viaduc n'est pas un petit pont car il relie les deux collines qui bordent la Vézère. La longueur de la chaussée est de 78,8 mètres. Le 04 juin 2015, la hauteur entre la chaussée du pont et le fil d'eau de la Vézère était de 12 mètres.

Construit au début du 20<sup>ème</sup> siècle, ce viaduc a été emprunté de 1904 à 1971 par les trains de la compagnie Paris-Orléans-Corrèze puis de la SNCF. Rétrocédé aux communes d'Uzerche et d'Espartignac, il relie actuellement la route départementale RD142E6 au chemin des Carderies.

L'étude de M RIDOIRE montra que le viaduc pouvait être comparé à « une maison sans toiture » et qu'il nécessitait certains travaux qui ont été réalisés :

- éliminer la végétation (lierre et arbustes)
- insuffler du béton dans tous les orifices
- remplacer les pierres altérées
- refaire tous les joints
- poser 12 tirants pour consolider les 4 voûtes et 9 tirants pour consolider les 3 piles et les 2 culées
- rendre le tablier étanche : en enlevant l'enrobé et 150 m<sup>3</sup> de terre et de pierres, en injectant du béton sur toute la surface du viaduc et en la recouvrant d'une géo-membrane étanche

Il fut ainsi possible de poser :

- 2 tuyaux de drainage
- 2 gaines disponibles pour d'autres usages éventuels
- 3 tuyaux calorifugés de 200 mm de diamètre interne et de 300 mm de diamètre externe. Ces 3 tuyaux sont raccordés à la canalisation principale de diamètre 400 mm

Le tout a été recouvert de sable puis par 10 cm de grave ciment, et enfin par 20 cm de béton armé brossé.

Les passages pour piétons sont protégés par deux gardes corps posés par les communes limitrophes après la rétrocession par la SNCF. Deux bordures délimitent les passages pour piétons et la voie centrale qui reste accessible aux véhicules à 2 roues et aux véhicules de tourisme d'un poids maximum de 2 tonnes.

Tout a été fait pour que ce viaduc puisse être emprunté encore un siècle.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises CROBAM (Lot et Garonne) et GIESPER (Haute-Garonne).

Le montant de l'opération s'élève à 280 000 € HT concernant la réhabilitation du viaduc, et à 240 000 € HT concernant les travaux d'hydraulique.

## 5 – LIAISON UZERCHE-SEILHAC : alimentation en eau potable de communes d’Uzerche, Espartignac, Saint-Jal, Lagraulière et Seilhac (tranches 1 et 2)

Les travaux ont été confiés au groupement Miane et Vinatier / Corvisier / SOGEA / GIESPER / EHTP.

### *a) Reliant la station des Carderies au réservoir de Fargeas*

Début 2017, ont été réalisés les travaux de pose de canalisations (diamètre 150 mm, longueur 1,800 kms) reliant la future unité de traitement des Carderies au château d’eau de Fargeas (commune d’Uzerche).

### *b) Reliant la station des Carderies à Seilhac*

La pose des canalisations est terminée ainsi que les tests de résistance à la pression.

La canalisation principale (diamètre 400 mm) est d’une longueur de 14,750 kms, les canalisations de desserte d’une longueur de 13,400 kms.

Le coût des travaux s’élève à 7 406 705 € HT. Le montant de l’opération s’élève de 8 128 430 € HT.

## 6 – CONSTRUCTION DE DEUX RESERVOIRS AU PUY DES FERRIERES COMMUNES DE SEILHAC ET SAINT-CLEMENT

Deux réservoirs d’une capacité de 2500 m<sup>3</sup> chacun ont été édifiés au Puy des Ferrières.

Les travaux de maçonnerie ont été confiés à l’entreprise VIGIER Génie Civil Environnement (Dordogne).

L’entreprise LASCAUX (Corrèze) a été chargée des terrassements, l’entreprise MIANE ET VINATIER (Corrèze) de l’hydraulique, et l’entreprise GATIGNOL (Corrèze) de la charpente et de la toiture.

Les travaux commencés en 2017 ont été retardés par les fortes pluies de cet hiver.

L’aménagement des abords est en cours.

Dans chaque réservoir, l’eau culmine à 550 mètres d’altitude.

Le coût total de cette construction est conforme aux prévisions, soit 1 287 222 € HT. Le montant de l’opération s’élève à 1 400 000 € HT.



*Réservoirs au Puy des Ferrières  
Photo prise par Franck BARRAT-ARNAL*



**Chambre des vannes**

## 7 – UNITE DE TRAITEMENT DES CARDERIES

Les travaux de terrassement effectués par l'entreprise MASSY TP ont été terminés fin janvier 2018. La société SOGEA (génie civil) a pris le relais et respecte les délais de construction.

Le sous-sol est terminé ainsi que le rez-de-chaussée. Le 1<sup>er</sup> étage et la toiture sont en voie de réalisation.

Il n'y a pas eu d'arrêt de chantier durant tout l'été.

La charpente sera réalisée par l'entreprise GATIGNOL et la toiture par la société FOUSSAT.

La société DEGREMONT France a débuté la mise en place des installations de la filière de traitement de l'eau.

L'unité de traitement devra être mise en fonctionnement en juillet 2019.

Comme prévu, l'eau sera distribuée à l'automne 2019 après avis favorable de l'ARS.

Le coût de la construction s'élève à 10 465 600 € HT et le montant total des travaux à 11 300 000 € HT.



La construction de l'unité de traitement nécessite 3 600 m<sup>3</sup> de béton et 345 tonnes d'acier.

## 8 – LIAISON SEILHAC-TULLE : alimentation en eau potable de Seilhac (tranche 3), Saint-Clément, Naves et Tulle et capacité d'approvisionnement du SIAEP la Montane

Les travaux ont été attribués au groupement MIANE ET VINATIER / GIESPER / SOGEA / CORVISIER / SIORAT (réfection des chaussées).

La canalisation principale est d'une longueur de 10,622 kms, les canalisations de desserte d'une longueur de 2,765 kms.

Ces canalisations alimenteront les communes de Seilhac- Est, Saint-Clément, Naves, Tulle et le SIAEP la Montane.

Le SIAEP la Montane sera raccordé à la canalisation principale au niveau de la commune de Naves.

Les travaux ont commencé début septembre 2018. En effet, ils ont été retardés par les négociations avec le service archéologique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

L'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP) a réalisé, en juillet-août 2018, les fouilles sur le tracé Seilhac – Tulle. Le bureau d'études EVEHA est chargé du suivi archéologique au niveau du site historique sur la commune de Naves.

Le coût des travaux s'élève à 6 088 882 € HT. Le montant de l'opération s'élève à 6 967 857 € HT.

***Le montant total du projet « Vézère » s'élève à 29 395 619 € HT.***

Le Président  
Pierre BARLERIN

Le montant de l'opération correspond au montant travaux + frais annexes (honoraires maîtrise d'œuvre, AMO, acquisitions, extensions élec, coordonnateur SPS et environnemental, contrôleur technique, études géotechniques, quelques % d'imprévus...)